

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 2007-07-06

**Date de Convocation :**  
21 juin 2007

**Nombre de délégués : 30**  
Présents : 24  
Absents : 6  
Votants : 25

**Objet : Révision des  
tarifs CLSH**

L'an **deux mil sept**, le 10 juillet à 20 h 30,

Le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en son siège, à la Mairie de Chérisy, sous la présidence de Michel Lethuillier

**Etaient présents :**

C. de Vimal ; N. Liévens ; G. Bolac ; P. Philippot ; P. Leromain ; D. Mélou ; E. Lefèbvre ; D. Costa ; C. Lamy ; M. Lethuillier ; B. Loquet ; M. Chassard ; B. Perrot ; B. Letellier ; J-C. Goyer ; J-L. Hudebine ; E. Gambuto ; D. Chéron ; C. Matelet ; Y. Relier ; J-F Cler ; T. François ; G. Lesueur ; C. Deseyne

**Etaient absents excusés :** D. Pautrat ; J. Técher ; G. Fournier ; M. Maisons ; C. Boucher ; G-R. Legeay ; G. Maufray

**Etaient absents non suppléés :** D. Pautrat ; J. Técher ; J-C Lavigne ; D. Baubion

**Pouvoirs :** D. Pautrat à M. Chassard

Vu la délibération n° 2006-05-05 du 17 mai 2006 relative à la grille tarifaire des services d'accueil enfance jeunesse

Vu la délibération 2006-12-06 en date du 7 décembre 2006 relative à l'adoption de la nouvelle grille tarifaire des centres de loisirs communautaires

Vu la délibération 2007-03-06 en date du 7 mars 2007 relative à la modification des quotients familiaux

Après avoir entendu les explications nécessaires, le Conseil communautaire

**Adopte** une augmentation de 2 % de l'ensemble des tarifs en vigueur, pour l'accès aux centres de loisir, comme indiqué dans le tableau ci-dessous

Quotient familial	Dénomination	III - Cartes de 10 entrées - Accueil périscolaire		I - Cartes de 10 entrées - Accueil périscolaire	II - Cartes de 10 entrées - Mercredis et vacances
		MATIN	SOIR	journée	journée
Moins de 463	A	8,35	8,35	11,93	47,12
463-649	B	9,00	9,00	12,85	58,14
650-824	C	9,85	9,85	14,08	69,87
825-974	D	10,85	10,85	15,50	83,23
975-1149	E	13,42	13,42	19,18	99,96
1150-1399	F	18,14	18,14	25,91	119,34
Plus de 1399	G	25,06	25,06	35,80	141,37

**Décide** d'appliquer cette augmentation à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2007

Le Président,

Certifié exécutoire  
Reçu en Sous Préfecture le :  
Publié ou Notifié le :